

Décision

Générale

colonial

Décision n° 873 DECISIONS CONCERNANT LES MINISTERES

n° 873

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

23 juin 1962

Numéro JO

n° 6 du 30/06/1962

Date du numéro

30 juin 1962

TEXTE INTÉGRAL

M. Mandadidis Stavros, de nationalité hellénique, est autorisé à transférer aux n° 8 et 10 rue de Bruxelles à Djibouti, la licence de 2 classe pour la vente en-gros et en détail de boissons alcooliques et hygiéniques à emporter, qu'il exploitait précédemment avenue G.-Clemenceau.